

ACCÈS AUX
SOINS ET
MUTUELLES

ï Lire page 5

COMPARATIF
2015 DES
MUTUELLES

ï Lire page 6,7

**LE POINT SUR
LES PROCÈS
ANXIÉTÉ**

ï Lire page 4

UPR
Sud

(05 56 70 79 00

(05 56 70 79 34

7 fax : 05 56 70 79 35

: upr.sud@numericable.fr

Le Lien
des

Préretraités & Retraités de SNPE et ROXEL

* Union Préretraités Retraités Sud de SNPE~ ROXEL~ HERAKLES *

Visitez notre site internet : sudsnp.e.fr

Sud



Judi 15
Janvier 2015

**ON PEUT SAUVER LES
RETRAITÉS**

SI ON
SACRIFIE
LES
RETRAITÉS



ï ï ï

Régime général et complémentaires

Attaques sans fin sur nos retraites !

— Ce sont les retraités qui payent pour les patrons, les actionnaires et les millionnaires : Taxe, mesures fiscales, blocage des pensions retraites du régime général et des complémentaires ! Et de nouvelles attaques se profilent...

ï Lire en page 3 ï

Cher Adhérent(e)
m Bien des illustrations de nos bulletins étaient l'œuvre des dessinateurs disparus. En choisissant un dessin de l'un d'entre eux, nous tenons à leur rendre hommage, ainsi qu'à toutes les victimes de la barbarie. Vendredi, un rassemblement a eu lieu sur l'entreprise à l'appel des syndicats pour exprimer « l'indignation face à cet acte barbare et réaffirmer l'attachement à la liberté d'expression, en refusant tout amalgame qui pourrait être fait entre cet acte atroce et une quelconque origine culturelle ou religieuse ». Nous nous associons à cet hommage.



FAITS ET MEFAITS

La revue des faits et méfaits

¥ 6 novembre 2014

Si vous avez raté le début, c'était la fin.

n Si vous avez raté l'intervention télévisée de F. Hollande, ne vous inquiétez pas, lui aussi. Incapable de répondre aux préoccupations d'une employée au chômage, il a par contre comblé le Medef sur la politique familiale. « *Il n'est pas normal que la politique familiale soit payée par les cotisations patronales* » a-t-il déclaré, balayant d'un revers de main cette infime partie de redistribution des richesses qui étaient de nos acquis conquis sociaux. « A nous de payer », ça, c'est de la vraie « normalité » !

¥ 20 décembre 2014

Au pays de Macron, y'a des solutions

n Dans quel pays 454 sans abri sont morts en 2013 à cause de leur situation dont 15 enfants ? Où les 1% les plus riches détiennent 25% du patrimoine national ? Où les 500 familles les plus riches ont vu leur patrimoine augmenté d'un quart en un an ? Où les 1% les plus riches possèdent autant que les 70% les moins aisés ? Le Brésil ? Le Congo ? La Corée du Nord ? Non c'est ici, en France, pays où les fortunes des familles Bettencourt et Arnault représentent autant que ce que possèdent les 20

VIVE 2015 !



millions des plus pauvres. Mais, comme le dit Macron aux jeunes, la solution, c'est pas de mieux partager, c'est « *d'avoir l'envie de devenir milliardaire* »...

¥ 25 décembre 2014

Chapeau pour les parachutes

n Comme son prédécesseur, Hollande diminue les pensions, nous taxe, et augmente l'âge de départ. Comme son prédécesseur, celui-ci s'est, selon « Marianne », garanti un minimum de survie de 36000 euros mensuels de retraite. Cela, grâce à un petit cumul de cumulard de fonctions, tout en étant contre le cumul. Dans la même série, le PDG de GDF s'offre 2016 831.641 euros par an au seul titre de sa complémentaire. Le gouvernement a déclaré que « c'était pas bien », puis a validé sa retraite. C'est vrai ; il y a un problème de retraites en France.

¥ 1er Janvier 2015

Bonne et Mauvaise

n Une bonne et une mauvaise nouvelle, on commence par laquelle ?

La mauvaise ? OK ! La taxe sur les retraités de 0,3% mise en œuvre à compter d'avril 2014 est maintenue et appliquée cette année, et les années suivantes.

La bonne ? La taxe sur les millionnaires (au-delà du million d'euros) promise en campagne, édulcorée ensuite, et qui a suscité tant d'indignations (« *Quoi ? Appauvrir nos millionnaires ? C'est un scandaaaaale* » !) a été supprimée.

Et, enterrée avec elle, la simple idée qu'il y a des revenus indécents comparativement avec ce que vit la majorité de la population, et qu'il faudrait une limite à l'engraissement au détriment des autres.

Cette année démarre donc sous les meilleurs auspices, la mauvaise nouvelle ne pouvant gâcher notre joie devant l'injustice réparée.

¥ 5 janvier 2015

De la responsable responsabilité

n Pacte de Responsabilité : Forte hausse du chômage en novembre + 27.400 demandeurs d'emploi. Pas assez de thunes données aux patrons, pas assez d'argent pioché dans nos poches. Peut mieux faire.



Pensions retraites régime général et complémentaires

Attaques sans fin sur nos retraites !

Ce sont les retraités qui payent pour les patrons, les actionnaires et les millionnaires : Taxe, mesures fiscales, blocage des pensions régime général et complémentaires ! Et de nouvelles attaques se profilent...

Les riches, c'est nous ! C'est en tout cas ce que nous devrions comprendre de la politique du gouvernement, du Medef, et de quelques autres :

4 Taxe sur les retraites de 0,3% (CASA) mise en œuvre depuis avril 2014.

4 Suppression de la ½ part fiscale pour les personnes seules ayant eu 1 enfant.

4 Fiscalisation du supplément de 10 % pour avoir élevé 3 enfants.

4 Report du 1^{er} avril au 1^{er} octobre (après celui du 1^{er} janvier au 1^{er} avril du gouvernement précédent) pour la revalorisation de nos pensions

4 Blocage total des pensions pour 2014 (aucune revalorisation depuis avril 2013 !) et cela -au moins- jusqu'à octobre 2015...

4 Hausse, au 1^{er} janvier 2015, du taux de CSG réduit de 3,8% à 6,6% pour environ 460000 retraités qui bénéficiaient, en raison de faibles revenus, d'un taux réduit.

4 Accord des « partenaires sociaux » sur les complémentaires qui s'est traduit par une année en dessous de l'inflation officielle, puis blocage des pensions en 2014.

Sans mobilisation, l'année qui s'ouvre n'annonce pas d'amélioration. Non seulement taxe et mesures fiscales sont appliquées, mais d'autres attaques se profilent.

En effet, sur les complémentaires, la situation est identique, les pensions sont bloquées, sauf que ce sont des « partenaires sociaux » qui remplacent le gouvernement.



ALERTE SUR LES COMPLEMENTAIRES !

Le 17 février doit s'ouvrir des « négociations » dans le but « de parvenir à un accord en juin 2015 ».

Un rapport, baptisé «Garantir l'avenir des retraites Agirc et Arrco», envisage une hausse de deux ans de l'âge de départ à la retraite obtenue par une augmentation «d'au-

tant des âges légaux de départ». L'âge légal étant actuellement à 62 ans, cela signifie qu'il faudrait travailler jusqu'à 64 ans pour toucher sa retraite complémentaire.

Cette piste est soutenue par le Medef, qui veut même porter l'âge de départ à 65 ans. Il défend également l'idée d'un abattement sur les complémentaires de ceux qui partent à la retraite avant 65 ou 67 ans.

Mais, en plus de relever l'âge de la retraite, la Cour des Comptes préconise « de diminuer le montant des pensions et d'augmenter le niveau des cotisations ».

Bien sûr, on va entendre ré-entendre l'éternelle chanson « on ne peut pas faire autrement » et « c'est pour sauver nos retraites »... en ne payant plus les retraités ! Comme s'il était normal que dans une société où les riches, les patrons, les actionnaires sont de plus en plus riches, les autres devraient se rapprocher du moyen-âge !

Tout cela n'est qu'une question de partage, de redistribution des richesses, mais vous pouvez compter sur les médias et beaucoup d'autres pour ne pas en parler. Et cela, il ne faut pas l'accepter !



Justice pour les Travailleurs de l'amiante

Le point sur les procès préjudice d'anxiété

q Cassation saisie par Herakles rejeté, le jugement du premier procès est définitif. Jugement différencié pour le second procès.

La saisie de la cour de cassation par Herakles a été rejetée. Le résultat du 1^{er} procès est donc définitif (anxiété à 10000 €). C'est une très bonne nouvelle pour les plaignants qui attendent depuis le jugement en appel du 21.05.13 (le 1^{er} procès ayant eu lieu le 26.10.10).

Mais c'est aussi une très bonne nouvelle pour tous, Herakles ayant été pour le moins freiné dans sa tentative de retarder les échéances au maximum, et d'utiliser toutes les procédures contre ses salariés qu'elle a empoisonnés à l'amiante.

Espérons que ce sera un frein définitif à cette scandaleuse attitude des dirigeants de HERAKLES pour les autres procès.

Deux procès (1 Roxel et 1 SME), sont terminés. Tous les autres sont en cours de procédures. Herakles et Roxel viennent aussi d'être condamnés dans le procès de la seconde série de plaignants.

Mais, pour la 1^{ère} fois sur nos procès, 3 plaignantes ont obtenu une indemnité inférieure (3500 €) aux autres. Le maintien d'un jugement identique (l'anxiété est la même pour tous et la maladie se déclare sans distinction) est le combat que nous menons avec les cabinets d'avocats.

Au moment où nous bouclons ce bulletin, nous ne connaissons pas encore la position de HERAKLES et ROXEL, à savoir si elles font appel pour ce procès ou pas.

Le jugement est exécutoire, l'indemnisation est attribuée sans attendre, mais si le procès en appel donnait un résultat inférieur, il faudrait restituer les sommes. Prudence, tant que ce n'est pas définitif.

Enfin dans le second procès cadres SME, l'indemnisation (4000 €) a été inférieure aux premiers plaignants. Il y a appel.

LE POINT PAR PROCÈS

NON CADRES			
Plaignants ·	1 ^{er} procès ..	Résultat	Situation
Série 1 SME 24 plaignants	26.11.10	10000 € en appel	Cassation rejetée Procès terminé
Série 1 ROXEL 16 plaignants	04.02.11	10000 €	Pas d'appel. Procès terminé
Série 1 SNPE... 7 plaignants	29.11.13	-	Attente date procès juge départiteur
Série 2 SME 17 plaignants	14.09.12	10000 € sauf 3 à 3500 €	Attente de la position Herakles
Série 2 ROXEL 7 plaignants	14.09.12	10000 €	Attente de la position Roxel
Série 2 SNPE... 20 plaignants	16.05.14	-	Attente date procès juge départiteur
Série 3 SME 31 plaignants	08.02.13	-	Délibéré le 18 février 2015
Série 3 ROXEL 14 plaignants	08.02.13	-	Procès départage le 10 avril 2015
Série 4 SME 69 plaignants	28.03.14	-	Attente date procès juge départiteur
Série 4 ROXEL 16 plaignants	29.11.13	-	Attente date procès juge départiteur
Série 5 SME 91 plaignants	16.05.14	-	Attente date procès juge départiteur
Série 5 ROXEL 41 plaignants	16.05.14	-	Attente date procès juge départiteur
Ouvriers Etat 26 plaignants	Tribunal saisi en septembre 2013		Attente date du procès

CADRES			
Plaignants ·	1 ^{er} procès ...	Résultat	Situation
Série 1 SME 6 plaignants	01.02.11	10000 € en appel	Cassation saisie par Herakles
Série 1 ROXEL 2 plaignants	01.02.11	10000 € en appel	Procès terminé
Série 2 SME 3 plaignants	15.10.12	4000 €	Procès en appel Attente de date
Série 3 SME/ROXEL 6 plaignants	03.06.13	-	Attente date procès juge départiteur
Série 4 SME 2 plaignants	30.06.14	-	Délibéré le 9 février 2015
Série 4 ROXEL 7 plaignants	30.06.14	-	Attente date procès juge départiteur

* Vous ne savez pas dans quelle série vous êtes ? Consultez nous.

** Date du 1^{er} procès hors conciliation

*** ayant quitté SNPE avant la création de SME



Contrats collectifs de Santé des Retraités

Accès aux Soins et Complémentaires

q Une nouvelle loi dans un paysage qui ne change pas : dépassements d'honoraires à gogo, casse de la sécu, hausse du budget santé pour les familles. Notre comparatif 2015 dans la jungle de la santé.

Notre système de santé est de plus en plus inégalitaire au point d'écartier beaucoup de malades de l'accès aux soins.

A la retraite, entre la fin de la participation de l'entreprise + la hausse des tarifs des mutuelles; la note est salée, elle n'est plus possible à payer pour beaucoup. Le retraité est lâché dans la jungle du juteux marché de la santé, à l'âge où les tarifs sont plus hauts et les revenus plus bas !

Quant aux « professionnels » de la santé, ils pratiquent de scandaleux dépassements d'honoraires, avec une mention spéciale aux chirurgiens et anesthésistes.

DES NOUVEAUX DECRETS

Le gouvernement a publié de nouveaux décrets. Ceux-ci modifient le niveau des remboursements dans certains domaines. Ils instaurent des minimums et des maximums. Soit les organismes de remboursements se plient aux décrets, soit ils auront une taxe doublée (et incidence sur la défiscalisation).

Pour entrer dans ces « contrats responsables », le remboursement des dépassements des médecins qui n'ont pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS) sera limité à 125 % (225% avec sécu) en 2015 et 2016, puis à 100 % (200% avec sécu) en 2017. La prise en charge des dépassements des non-signataires du CAS devra être inférieure de 20 % à celle des signataires. Cela impacte les contrats qui sont au-delà, en particulier ceux « à frais réels ».

Pour l'optique, les remboursements devront être limités à un remboursement tous



les 2 ans (sauf enfants ou justification médicale) en décomposant les remboursements de la monture et des verres. Le plafond est à 470 € pour une paire à verres simples et 750 € pour des verres complexes, et 150 € pour la monture.

INCIDENCES

Ces nouvelles dispositions s'appliquent dès cette année pour les contrats, à l'exception des contrats groupes liés à l'entreprise (ou issus de l'entreprise).

Pour les contrats Safran, Roxel, ou Verspieren il y a jusqu'à fin 2017 pour la mise en conformité. Pour les autres, par contre, cela s'applique dès maintenant.

Pour les contrats Pavillon et Myriade, le changement sera dans la durée de prise en charge et dans la décomposition du remboursement pour l'optique. Les autres remboursements (dépassements d'honoraires) ne sont pas impactés car ils sont en dessous du plafond légal. La limite de durée pour le forfait hospitalier est supprimée.

Si la motivation annoncée est évidente : limiter les dépassements d'honoraires, constatons que le problème est pris en sens inverse. Au lieu de limiter et interdire ces scandaleux dépassements, on culpabilise le patient et on limite les remboursements, ce qui peut avoir comme effet, une facture alourdie à la charge du patient, ou une hausse des tarifs des mutuelles !

NOTRE COMPARATIF 2015

La visibilité sur les contrats est limitée à l'année. Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement. Page suivante vous trouverez notre comparatif.



Comparatif 2015 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats collectifs proposés aux Retraités) : 1^{ère} partie

Tarifs 2014	VERSPIEREN 1	SAFRAN 2	MYRIADE	PAVILLON 300	PAVILLON 400
Ouvriers Employés	Seul 106,83 € Couple 185,13€	(safran santé) 115,16 € par adulte	63,82 € par adulte	66,85 € par adulte	84,07 € par adulte
AM / cadres	106,83 € Par adulte				
Enfants	Ouvrier/Employé 47,86 € AM/Cadres 50,40 €	Enfants gratuits	38,33 €/enfant (gratuit au-delà de 2) Couple & 1 enfant et + : 165,98 €)	41,03 € (gratuit au-delà de 2)	51,93 € (gratuit au-delà de 2)

Prestations	VERSPIEREN 1	SAFRAN 2	MYRIADE	PAVILLON 300	PAVILLON 400
-------------	--------------	----------	---------	--------------	--------------

Hospitalisation

Honoraires	<i>Conventionné</i> Frais réels <i>Non</i> <i>conventionné</i> : 90% frais réels	<i>Conventionné</i> Frais réels <i>Non</i> <i>conventionné</i> : 90% frais réels limité 480% TC	C = 100% de TC	C = 100% de TC	C = 100% de TC
Honoraires dépassement K/KC			C = 140% de TC	C = 140% de TC	C = 140% de TC
Frais de séjour			C = 100 % de TC	C = 100 % de TC	C = 100 % de TC
Honoraires radiologie Z	210 % de TC	170% de TC	C = 120% de TC	C = 120% de TC	C = 120% de TC
Forfait jour hospitalier	Frais réels 18 €	Frais réels 18 €	18 €/jour	18 €/jour	18 €/jour
Chambre particulière	2% du Pmss (63,40 €)	3% pmss (95,10 €)	57 € /jour limité en durée (3)	57 € / jour limité en durée (3)	57 € / jour limité en durée (3)
Frais Accom- pagnant	1% pms/jr (31,70€) lit/acc/enfant - 12 ans	3% pms/jr (95,10€) lit/acc/enfant - 16 ans	26 € par jour (10 jours)	27,50 € (10 jours)	27,50 € (10 jours)
Télévision	----	----	3,5€/jour/10jours	----	----
ambulance	195%	365 % TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC

Soins Médicaux

Honoraires médicaux C	210 % de TC	170 % de TC Spécialiste : 220 % TC	125 % de TC	150 % de TC	200 % de TC
Honoraires médicaux NC	Généraliste : 25% de TC. 80% frais réels limité à 3% pmss spécialiste et 6% professeurs.	----	----	----	----
Soins auxiliai- res médicaux	180 % de TC	160 % de TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Médecines douces	5 séances x 40€/an (ostéopathie, acupun- cture, chiropractie)	3 séances x 20€ /an (ostéopathie)	----	120 €/an (non remboursé sécu)	150 € /an (non remboursé sécu)
Analyses	180 % de TC	160 % de TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Radiologie	210 % de TC	170 % de TC	125 % de TC	150 % de TC	200 % de TC
Pharmacie	100% de TC	100% de TC	100% de TC	100 % de TC	100 % de TC
Orthopédie	180 % de TC	565% de TC an/proth/limité pmss	250 % de TC	300 % (4)	400 % (4)
Appareillage acoustique	180 % de TC (360 €)	715% de TC an/proth/limité pmss (1428 €)	100 % de TC (199 €)	300 % de TC (597 €)	400 % de TC (796 €)



Comparatif 2015 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats collectifs proposés aux Retraités) : 2^{ème} partie

Prestations	VERSPIEREN ¹	SAFRAN ²	MYRIADE	PAVILLON 300	PAVILLON 400
-------------	-------------------------	---------------------	---------	--------------	--------------

Cures

Honoraires cures	Complément sécu dans la limite de 1% pmSSx21 jrs (665,70 €)	65% de TC +10% pmss (317 €)	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Forfait cure			----	+ 110 € par an	+ 110 € par an

Dentaire

Soins dentaires	Frais réels	170% de TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Prothèses C	350 % de TC max 376,25€ & 2 implants 500 €/an	0,32% pmss/spr max 575,89€ & 2 implants 600 €/an	250 % de TC	300 % de TC	400 % de TC
Prothèses NC	140 % de TC Max 150,50 €	350% de TC Max 376,25 €	250 € par an	300 € par an	400 € par an
Orthodontie C	300 % de TC	350% de TC	250 % de TC	300 % de TC	400 % de TC
Orthodontie NC	90% frs réels limite à 140% TC (150 €)	----	6 % du pmSS (190,20 € / an)	10 % du pmss (317 € / an)	10 % du pmss (317 € / an)

Optique

Monture et/ou verres	4%/verre et monture, (total 12 % pmSS = 380,40€ mini) + selon dioptries max=585,16€	5% monture, 3,30%/verre (total 11,60% pmss 367,72€ mini) + selon dioptries max : 1367,37	8 % du pmSS (+ 100% de TC) = 253,60 € au total (+ 100% TC) (3)	100 % du TRSS + 340 € (100 € monture, 100 € par verre simple, 120 € par verre complexe (3))	100 % du TRSS + 420 € (120 € monture, 130 € par verre simple, 150 € par verre complexe (3))
Forfait lentilles acceptées ou refusées (ou jetables) par SS	Acpt : 4% du pmss illimité par lentille. (126,80 € x2) Refusées: 80 % frais limité à 6% pmss par an/paire (190, 20 €)	8 % du pmss par an 253,60 € par paire	4% du pmss limité à 1 fois par an par personne : 126,80 € par paire	Acpt : 100 % du TRSS + 320 € / an par paire Refusées : 160 € / an	Acpt : 100 % du TRSS + 400 € / an par paire Refusées : 200 € / an
Chirurgie oculaire	350 € / oeil	20% pmss/oeil (634 €)	100 € / oeil/an	370 € / oeil	370 € / oeil

Divers

Forfait Maternité	1000/1200 pts AGIRC (435,2 € à 522,2€)	10% pmss (317 €)	----	230 € si adhésion enfant	230 € si adhésion enfant
Heures de Ménage	0,15 % pmss/heure	----	----	----	----

„ Il s'agit des remboursements cumulés de la sécurité sociale + ceux de la mutuelle

„ PmSS: plafond mensuel sécu (3170 € au 1.01.15)

„ C = Conventionné, NC = Non conventionné

(1) Contrat Verspieren aux remboursements comme lors de l'activité pour les ex-salariés de SME.

(2) Safran propose aussi Safran+ aux prestations plus

élevées à 145,80 €, et un à 75,97 € mais aux remboursements inférieurs à Pavillon (Lien n°58)

(3) Voir limitations de durée dans contrats. Pour l'optique la loi impose 1 changement tous les 2 ans sauf enfants ou justification médicale.

(4) Limité à 300€ par an pour les prothèses capillaire, mammaire, oculaire.



Brèves

CARSAT : CHANGEMENT

q A compter du 1^{er} janvier, les nouveaux partants en préretraite amiante n'ont plus de correspondant sur Bordeaux pour faire et suivre leur dossier. La CARSAT a en effet décidé de regrouper tous les dossiers sur la Normandie à la cellule Amiante de Rouen (tel : 0 821 10 76 10). Même si le courrier se veut rassurant sur le fonctionnement à venir, reste que ce n'est pas une bonne nouvelle pour les allocataires et surtout ceux qui préparent leurs dossiers de départ.

COTISATION ET IMPÔTS

q La cotisation syndicale est déductible de vos impôts et remboursée à 66%. Depuis peu, celle-ci est aussi remboursée à ceux qui sont non-imposables par un crédit d'impôt. Il faut donc la déduire de la déclaration. Nous vous envoyons tous les ans un certificat de paiement, il doit être conservé dans le cas où il vous serait réclamé.

DÉPARTS AMIANTE EN 2014

q les départs en préretraite amiante en 2014 sur Herakles : Petit J Michel, Criado Patrick, Andron Laurent, Gavica Christian, Darche Régis, Magnaud Serge, Mazureau Thierry, Brun Philippe, Gonzales François, Bispo François, Panchèvre Jacques, Perroy Patrick, Morisset Philippe, Ducos Philippe, Theiller Fabien, Blanc pascal, Le Floch Bernard, Dumercq Xavier.

...NOUS PRÉVOYONS UNE EXCELLENTE ANNÉE ! ...



FABRIQUE DE MACHINES
À FAIRE DES TROUS
DANS LES CEINTURES

Malgré eux, et en comptant sur nous tous,

Meilleurs vœux pour 2015

Rendez-vous

29 Janvier



Réunion des Retraités et Préretraités

14 H
Cafeteria Herakles

10 Avril



Procès Préjudices
Procès 3^{ème} série de plaignants ROXEL

9 H Tribunal
(Place de la République)

Les Juedis

Nos Permanences Retraités

12h 30 à 15h 30 Local SUD

LES MAUX DE LA FIN

[Nouvelles définitions de mots dans le dictionnaire 2015 : **ARCHAÏQUE** : Qui vise à conserver les droits de la majorité de la population. **PREHISTORIQUE** : Qui vise à les faire progresser. **MODERNE** : Qui vise à les faire reculer. **INNOVANT** : Se dit d'une réforme, pacte, mesure du gouvernement, des actionnaires ou de l'entrepreneur (1), visant à détrousser les uns pour enrichir les autres. **COURAGE** : Se dit d'une personnalité qui tourne le dos à ses engagements pour engraisser les plus riches au détriment des plus démunis. **TABOU** : Qui doit être levé quand on parle des quelques droits qui nous restent. Ne s'utilise pas pour mettre en cause le partage inégal des richesses.

(1) Entrepreneur : synonyme moderne de « patron »]